



PAGE 3

Montgaillard-Lauragais témoin de l'aventure cathare



SOMMAIRE

› Le mot du maire.....	2	› Un FabLab à l'école.....	6
› État civil.....	2	› Le marché de Noël.....	6
› PLU.....	3	› Les travaux communaux.....	7
› Montgaillard-Lauragais dans l'aventure cathare.....	4/5	› CCAS, les actions de fin d'année.....	8
		› Infos pratiques.....	8

Dans l'attente de vous rencontrer à l'occasion des futures manifestations locales ou à l'occasion des nombreuses élections du printemps 2022 (présidentielle et législatives), je vous souhaite une bonne lecture.

Respectueusement,
Bruno Mouyon
Maire
de Montgaillard-Lauragais

Brûlage des déchets verts

ts verts peut nuire à l'envi-
être à l'origine de troubles
rs et la fumée et aussi être
die. Il est donc interdit sur
commune de Montgaillard
alternatives telles que le
le dépôt à la déchetterie de
ardis, mercredis, vendredis
18 h).



Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le lien suivant :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/jardinage/pourquoi-faut-rien-bruler-jardin> ✖

Carnet rose

êtres chers à nos cœurs :
binette Bilotte le 8 juillet,
eury le 8 octobre, Jacqu-

Un peu de gaieté et de bonnes nouvelles dans notre village, nous avons accueilli en 2021, trois petits garçons : Jules St Hillier né le 29 mars, Basile Rigal Fournet né le 19 mai, Alban Pedussaud Guidolin né le 15 décembre.

oléances aux familles. ✖ Nous leur souhaitons la bienvenue à Montgaillard-Lauragais, en espérant les voir dans notre école en septembre 2024... ✖

En préambule, il est important de donner quelques explications des termes qui vont vous être décrits dans cet article. Il faut savoir que la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000 a remplacé le POS, plan d'occupation des sols, par le PLU, plan local d'urbanisme. Un PLU est un document d'urbanisme qui expose les règles existantes en matière d'aménagement pour le territoire de notre commune. Il doit également respecter le schéma de cohérence territoriale (SCOT) établi au niveau de l'agglomération en l'occurrence pour le SCOT a été approuvé le 12/3/2014 que se définit le développement durable, l'aménagement de communes partenaires, l'aménagement de besoins en types d'habitat, l'aménagement de que les équipements et services. Concrètement, le plan local d'urbanisme définit d'activités et de constructions sous quelles conditions.

En 2021, notre conseil municipal a voté pour choisir un bureau d'étude et a confié cette mission au bureau Paysages spécialisé dans les études et aménagements urbains. L'objectif de ce bureau d'étude est de nous accompagner et de nous aider pendant toute la période de l'élaboration de notre PLU.

Plusieurs scénarii ont été présentés et vont prochainement aboutir à la mise en place du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Ce PADD est le document obligatoire dans le cadre de l'approbation du PLU, visant à indiquer les souhaits de développement. Il définit les grands principes de développement en termes d'urbanisme et de transports.

Avec ce PADD vous pourrez prendre connaissance des objectifs architecturaux et économiques que souhaite mettre en place la commune. Le PADD va également définir tous les outils qui vont être mis en œuvre dans un avenir proche afin de renforcer les communications, renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les premières réunions ont eu lieu en fin d'année 2021 (octobre et novembre) et ont permis de mettre les bases de nos futures réflexions en termes d'aménagement communal. Des ateliers de travail ont été mis en place et ont abouti aux premiers résultats qui seront consignés dans notre PADD.

Parmi les questions importantes sur lesquelles nous travaillons actuellement sont :

- Les courbes de croissance démographique que nous pouvons et devons respecter tout en sachant que nous devons suivre une courbe théorique de démographie

- Les zones à urbaniser en fonction des disponibilités et des capacités des différents réseaux et équipements en présence par rapport à la commune (mairie, école, transports...)



© Jean-Charles Passieux

Les résultats de ces ateliers ont permis de définir notre PADD qui sera accessible à tous et sera totalement finalisé.

de l'aventure cathare

XIIe siècle

graphique, s'est très vite vu
lisation brillante et raffinée
au se déplacent des troupes
des colporteurs.

liberté, la négation du droit

merçants, transitant vers
installer, apportant avec eux

en Languedoc une croyance
« bons chrétiens » ou des
appelés cathares.

ats majeurs de leur histoire
ous connaissons bien.

es selon les lieux : vaudois,
bigeois, tisserands, etc. les
rstitieux des reliques, des
steté, la pauvreté et la non-

nd plus particulièrement en
urs et notamment le comte

lloué à l'homme est d'at-
e. Pour les adeptes, la vie
est opposé le bien, c'est-à-
ennent à purifier leur âme
après la mort. Les autres
nt. La mort n'est donc pas
ance.

recevoir le consolamentum
d'eux des « parfaits ».

s
ont exploiter les deux plus



croix cathare

Le Lauragais dans cette histoire

Le grand concile cathare se tient en 1167 à Saint-Félix-de-Lauragais (appelé à cette époque Saint-Félix-de-Caraman) et donne naissance à quatre évêchés de cette religion (Albi, Agen, Carcassonne et Toulouse). Saint-Félix-de-Lauragais est donc le berceau du catharisme en Occitanie.

On se doute alors que les hostilités vont débiter pour freiner et bannir cette croyance qui fait trop d'ombre aux catholiques. Le roi de France Philippe Auguste charge des barons du nord de la France d'engager une croisade vers le Languedoc en 1209, appuyée par le pape Innocent III. Simon de Montfort lève son armée et fera parler de lui, semant la terreur sur le territoire d'Occitanie.

La croisade débute par le siège et la prise de la ville de Béziers le 22 juillet 1209, et c'est aussi le premier massacre mené par l'armée des croisés. Les Biterrois pensent se réfugier



Montségur

Une des grandes victoires de Simon de Montfort fut la bataille de Muret contre le comte de Toulouse Raymond VI et le roi d'Aragon, qui y perdra la vie (le 12 septembre 1213). Simon de Montfort, quant à lui, tombera sous les remparts de Toulouse, le 25 juin 1218.

Face à toutes ces persécutions et les investigations des inquisiteurs du pape, les croyants cathares se réfugient dans un château perché sur un pic vertigineux : Montségur. C'est de là que partira l'expédition des seigneurs cathares qui amplifiera la réaction du pape et du roi de France.

Le 28 mai 1242, des messagers du château de Montségur, mandatés par le comte de Toulouse et menés par Pierre-Roger de Mirepoix, descendent de leur nid d'aigle et vont essayer de venger leurs frères qui ont déjà péri sur le bûcher. Ils pénètrent dans la demeure des inquisiteurs de la ville d'Avignonet Lauragais et les assassinent en pleine nuit.

Le roi de France lève alors une immense armée qui s'installera dès l'hiver 1243 au pied du castrum de Montségur.

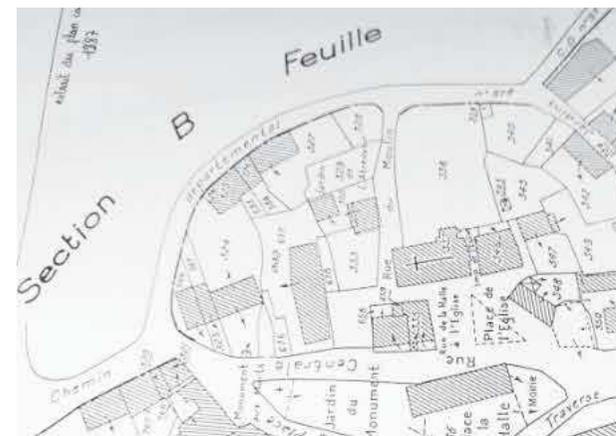
L'issue en fut fatale pour une grande partie des croyants cathares, soldats, forgerons, tisserands... car, refusant de renier leur foi, ils choisirent de périr brûlés vifs dans le bûcher de Montségur le 12 mars 1244. Une stèle en mémoire de cette tragédie est érigée au pied du castrum, dans le prats dels cremats (champ des brûlés).

Était-ce l'endroit précis où p...
le nom Montgaillard sig...
Mont gaillard ou le mont f...
posé sur une colline et for...
taire. Des fouilles bien cibl...
vestiges. La rue des Pyréné...
ronde sud ? Deux hypothès...
ment du château féodal : l'é...
cimetière...

La majorité des seigneurs c...
gion des bons chrétiens. Et...
Montségur, ces convertis à...
renier en préférant la mo...
seigneur de Montgaillard-L...

Références :

Michel Roquebert : L'épopée c...



Les projets réalisés :

de des deux écoles retenues Haute-Garonne pour l'installation de matériel de fabrication à l'école). Le matériel de l'école, équipée en ordinateur, dispose d'un ensemble de machines-outils : perceuse à coudre, scie à chantourner, etc.

Il nous a permis de saisir cette opportunité de disposer du matériel début février. Le projet vise à développer des compétences techniques et créatives ou d'un projet imaginé du conseil municipal. Le Lab sera utilisé par tous les enfants et adultes pour développer l'entraide entre les habitants (les conditions sont favorables)



notamment de niveaux différents. Le projet pédagogique est en cours de construction, mais nul ne doute qu'il fera appel à l'esprit créatif de nos enfants... et du corps enseignant ! ✕



Marché de Noël

Le samedi 11 décembre au lieu du premier marché de Noël. La mairie, le comité des parents (dont les parents d'élèves) ont pu profiter de la salle des fêtes, ainsi qu'en attendant les conditions sanitaires en vigueur.

D'autres stands étaient présents permettant à chacun de trouver son bonheur : les Moulins de Perrine et ses produits de la ferme, le miel d'Hélène, Au Petit Paradis stand d'Odile avec ses créations fait main, ainsi que les œuvres des enfants vendues par les maîtresses de l'école.

TRAVAUX

Réalisations 2021 et perspectives 2022

Les travaux réalisés l'an passé

Illuminations

Le conseil municipal s'est engagé dans une démarche d'amélioration et de modernisation des illuminations de Noël sur plusieurs années afin de proposer des illuminations adaptées dans les lieux remarquables du village.

Pour cette saison, comme vous l'avez remarqué, les illuminations ont été rénovées et de nouvelles ont été installées place de la Garrigue pour environ 2 000 €. L'an prochain, nous souhaitons nous concentrer autour de la place St-Germain ainsi que la salle des fêtes.

Le SDEHG (syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne) sera associé au projet compte tenu des travaux à prévoir sur les candélabres actuels.

Travaux de rénovation

Afin de préserver et embellir notre patrimoine, nous avons poursuivi le projet de rénovation de l'église. Après la rénovation de la toiture en partie basse (travaux effectués en plusieurs phases) ainsi que la façade sud en partie basse, c'est la façade nord en partie basse qui a été rénovée. Nous remercions l'entreprise Façades d'aujourd'hui, pour ces travaux laissant apparaître à nouveau les magnifiques briques foraines propres à notre région (environ 13 000 € avec une aide du CD31 de l'ordre de 40 %).

Pour le plaisir des plus petits, l'aire de jeux place du Vieux-Puis (derrière l'église) a été mise aux normes. Chacun pourra maintenant en profiter, surtout en été pour y trouver un lieu agréable et rafraîchi (environ 2 500 €). L'entreprise TPAG et Pierre-Marie notre employé technique ont permis cette réali-

tallés (environ 2 000 € avec une aide du CD31 de l'ordre de 40 %). Jade sur qui nous pouvons compter.

Sécurisation et agrandissement de la clôture de la cour, laissant la possibilité d'une zone herbeuse aux beaux jours pour ses compétences sportives (environ 1 900 €).

À venir en 2022

Aménagements autour de la salle des fêtes

Afin de mettre en valeur ce lieu de convivialité, une zone est proposée autour de la pièce pour contempler les magnifiques paysages de la montagne Noire ainsi que la salle des fêtes (environ 3 000 €).

Des travaux dans la salle des fêtes

Après plusieurs années, nous acceptons de nous proposer de rénover le chauffage/climatisation de la salle tout en préservant le savoir sa charpente apparente. Les travaux seront normalement au printemps 2022 (environ 40 000 €, et nous espérons

Éclairage public

Nous sommes en attente de la tension de l'éclairage public (à l'exception de Pasteliers) ainsi que pour l'installation d'un solaire supplémentaire à l'école.

Cadeaux de Noël

Comme chaque année, le CCAS a organisé une distribution du cadeau de Noël destiné aux habitants de Montgaillard Lauragais âgés de 70 ans et plus.



Cette distribution s'est effectuée la semaine avant Noël et nous a donné la possibilité de recréer un peu de lien social ce qui nous fait toujours défaut pendant cette période de crise sanitaire. Les bénévoles du CCAS ont été accueillis avec plaisir par nos aînés et ont pu partager quelques bons moments et ainsi prendre le temps

d'échanger avec eux autour de sujets divers et variés. Nous sommes toujours à l'écoute de vos remarques ou de vos souhaits afin de rendre la vie de nos aînés la plus agréable possible.

Nous vous rappelons à cette occasion que nous tenons à la mairie un registre de personnes vulnérables pour toute personne âgée de plus de 75 ans, isolée, en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé.

Ce registre, respectueux du RGPD (règlement général pour la protection des données) et validé par la CNIL (commission nationale informatique et libertés) est géré par le CCAS (centre communal d'action sociale) et sert, notamment en période de canicule ou de grand froid

à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

En espérant vous revoir tous au cours des prochains événements. ✕



Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Réservation du transport à la demande (TAD) pour le marché de Villefranche

Transporteur à contacter : ALCIS au 06 12 54 30 84.

Il faut appeler au plus tard la veille (donc le jeudi) avant 17 h et porter un masque dans le véhicule.

Tarif : 2,00 € le trajet par personne.

Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

Depuis le mardi 26 mai, la déchetterie est ouverte normalement les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h

et de 14 h à 18 h.

Règlement :

- le port du masque est obligatoire : tout accès sans masque sera refusé ;
- l'accès est limité à 10 usagers dans l'enceinte des déchetteries ;
- accès aux particuliers des 31 communes sous présentation du justificatif de domicile ;
- les professionnels sont limités à la ferraille et aux cartons ;
- l'apport de déchets, en particulier les gravats, est limité à 2 m³/foyer/semaine ;
- les camions plateaux et les véhicules de + 3,5 t ou d'une longueur supérieure à 8 m sont interdits ;
- les animaux sont interdits.

Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende.